



ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 8 NOVEMBRE 2024 - 10H30

- M. le Président :** déclare la séance ouverte
- M. le Président :** procède à l'appel nominal, vérifie le quorum et les procurations
- M. le Président :** désigne un secrétaire de séance en application des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

- 1. M. le Président** Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP Azur du 5 février 2024
- 2. M. le Président** Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP Azur du 25 mars 2024
- 3. M. le Président** Avis sur la modification n° 1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T.)

PRESENTATION

- M. le Président** Les Plans Alimentaires Territoriaux (P.A.T.) au service des territoires du Pôle Métropolitain CAP Azur
- M. le Président** Le Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge ouvertes au public pour les Véhicules Electriques et les véhicules hybrides rechargeables (S.D.I.R.V.E.)